Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-212900138-20261016-DELIB2026_074-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT CHATEAULIN

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOTMEUR

NOMBRE DE MEMBRES
Présents au Conseil Municipal : 9
En exercice : 11
Qui ont pris part à la délibération : 10

DATE DE LA CONVOCATION
05 octobre 2026

2026 – 074 : Validation des honoraires de l'Atelier Bivouac

l'an deux mille vingt six
le treize octobre
à dix- neuf heures,
Le Conseil Municipal de Botmeur, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Eric PRIGENT, Maire.
Présents : Loeiza BEAUVIR, Sylvie BRABAN, Catherine LAMIDON, Didier DANJOU, Nicolas FER, Gildas GOLIAS, Alain KEROUANTON, Eric PRIGENT, Hélène WAHIS
Absents excusés: Anne-Isabelle LE BORGNE et Pierre-Louis LESEUL qui a donné pouvoir à Eric PRIGENT

Secrétaire de séance : Loeiza BEAUVIR

Monsieur Le Maire rappelle que lors de sa séance du 16 juillet 2025, le conseil municipal avait validé la proposition de l'atelier BIVOUAC pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la place d'O Pti Boneur pour la phase 1 correspondant à l'étude collaborative pour un montant de 6 600,00 € TTC. Il convient de délibérer pour la phase 2 correspondant à l'opérationnalisation. Le devis présenté d'un montant de 19 525,00 € TTC a été mis à jour car des prestations ont été retirées au devis d'origine qui s'élevait à 24 475,00 € TTC.

Les prestations retirées correspondent à 3 jours de réalisation d'une signalétique sur mesure aux abords et sur la place qui est basculé dans le temps de chantier mobilier pour un montant de 3 300 € HT, 1jour de Plantation de vivaces, des arbres et arbustes aux abords du O p'ti Boneur, prestation qui sera condensée en 2 jours ce qui permet d'économiser 550 € HT. Enfin, le montant de la mission « plantation entreprise et chantier participatif » a été réévalué pour un montant de 3 300 € au lieu de 4 950 €.

Cette proposition de répartition des honoraires par éléments de mission est présentée ci-dessous :

Phase 2 :

- Mission Terrassement entreprise extérieure : 4 125,00 €
- Mission Mobilier chantier participatif et mission mur pierre sèche artisans : 11 000,00 €
- Mission Plantation chantier participatif et suivi des réalisations effectuées en régie : 4 400,00 €

TOTAL TTC : **19 525,00 €**

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 029-212900138-20261016-DELIB2026_074-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants,

- Valide la proposition de l'Atelier BIVOUAC correspondant à la phase 2 pour un montant de 19 525,00 €.
- Charge le Maire de signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Le Maire
Eric PRIGENT

La secrétaire de séance
Loeiza BEAUVIR